

(c) assurer la continuation des communications commerciales, industrielles et d'affaires, soit par le moyen d'assurance ou d'indemnité contre les risques de guerre, soit par tout autre moyen quelconque;

(d) la mise en œuvre de toutes mesures que le Gouverneur en conseil peut juger nécessaires ou opportunes par suite de l'état de guerre; devant être inclus dans cette somme de \$100,000,000 les mandats spéciaux d'un montant total de \$16,454,120 qui ont été émis le 25 août 1939, ou depuis, sous l'empire de l'article 25 de la Loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931;

Avec des dispositions autorisant aussi le Gouverneur en conseil à prélever par voie d'emprunt en vertu des dispositions de la Loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, la ou les sommes d'argent, dont le montant global ne dépassera pas \$100,000,000 qui pourront être nécessaires pour défrayer les dépenses précédentes, intérêt et principal devant être payables à même le Fonds du Revenu consolidé et être imputables à ce Fonds.

—Son Excellence le Gouverneur général ayant été informée de l'objet de la résolution, en recommande la bienveillante étude à la Chambre.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Sanderson.)

L'hon. M. ILSLEY: Monsieur le président, la résolution prévoit le vote de 100 millions de dollars à Sa Majesté pour certaines fins générales se rapportant à la conduite de la guerre. Ce que le comité attend, ce n'est peut-être pas un exposé détaillé, mais un exposé général des fins auxquelles les fonds seront affectés et l'énoncé de la raison pour laquelle nous avons fixé le montant de 100 millions de dollars.

Il est difficile de préciser d'avance le coût de l'effort de guerre du Canada. Heureusement, nous manquons d'expérience quant aux frais de mobilisation d'un grand nombre d'hommes et la tâche de fortifier nos côtes maritimes est dans une large mesure sans précédent. Nous devons donc arrêter un mode de financement permettant de prendre des mesures d'ordre financier au fur et à mesure des besoins, et non pas établir un plan qu'il faille suivre inflexiblement, abstraction faite des exigences.

La loi des finances pour l'année financière courante prévoit 65 millions de dollars en chiffres ronds pour les services du ministère de la Défense nationale. Ainsi qu'on se le rappelle, ces crédits sont affectés dans une large mesure à l'acquisition d'armes et d'instruments de guerre. Un grand nombre de contrats ont été conclus depuis le premier avril et des livraisons ont été faites. Mais en général, la majorité des contrats sont encore en cours d'exécution, de sorte qu'environ 50 millions de dollars des crédits du budget des dépenses n'ont pas encore été déboursés et,

qu'ici à quelques mois, les dépenses en armement seront celles auxquelles des crédits ont été affectés.

Il n'est pas désirable, c'est évident, que je sois trop précis quant à la nature des mesures que les états majors des trois services de la Défense recommandent de prendre. J'espère donc que le comité me pardonnera si les explications que je vais donner sont de nature plutôt générale.

Premièrement, le service naval: L'état de guerre, qui existe maintenant en haute mer, exige que l'on prenne toutes les précautions raisonnables afin de protéger les routes maritimes. Le ministre de la Défense nationale est d'avis que nous pouvons atteindre ce but en faisant l'acquisition de certaines classes de navires, en munissant d'autres navires des appareils nécessaires et en construisant certains ouvrages de protection sur chaque littoral. On développera aussi ce service de façon que notre marine rende les services que l'on attend d'elle, durant une époque comme celle que nous traversons.

Deuxièmement, le service de la milice: La force permanente et les unités de la milice non permanente ont été appelés en service actif et les cadres sont remplis au moyen du recrutement. Par conséquent, pour ce qui est de la milice, les plus grands frais d'ici quelques mois seront faits pour le paiement de la solde et des allocations des militaires en activité de service ainsi que pour les vêtir, les loger, les nourrir et leur donner l'instruction voulue.

Le logement de nos soldats constitue un problème auquel il faudra faire face, vu que l'hiver n'est guère éloigné. De plus, dans un pays de l'étendue du Canada, la solution du problème du transport est compliquée et fort coûteuse. On estime que, pour l'instant, nous devrions prendre des mesures pour que le service de la milice puisse mobiliser au moins quarante mille hommes pour des fins générales. L'acquisition de grandes quantités de matériaux s'impose également, mais les débours immédiats seront faits surtout pour le compte des soldats qui reçoivent l'instruction militaire.

Passons maintenant aux besoins des forces aériennes:

Les besoins du service d'aviation reposent sur la question d'acquérir des approvisionnements et du matériel, surtout des avions. Il est inutile de discuter ce qu'il nous faudrait, car on ne se procure pas un avion comme une automobile, simplement en plaçant une commande. Par conséquent, quoique le débours d'une somme d'environ 40 millions de dollars mettrait au complet les cadres de la force aérienne sur un pied de paix, quant au matériel et au personnel, l'on